

# Plan stratégique d'actions 2016/2021



# Cap 2021

REUSSIR SA GOUVERNANCE  
ASSOCIATIVE

## PREAMBULE

Créée en 1994, Atout Linge est une association de loi 1901. Sa mission est d'insérer socialement et professionnellement les personnes éloignées de l'emploi. Elle articule sa mission au travers de cinq grandes fonctions essentielles : Employeur spécifique d'insertion, Production, Formation en situation de travail, Accompagnement Social et Professionnel, Développement économique et partenariat.

Fin 2006, Atout Linge bénéficie d'un accompagnement autour de la gouvernance associative. Un bilan plutôt favorable a été dressé et un travail finalisé autour de la redéfinition du projet associatif et des statuts. Une charte du bénévole est formalisée et les postes des permanents sont clairement identifiés. Un poste de direction est

créé. L'équipe des bénévoles et l'équipe des permanents trouvent leur place.

Devenue un acteur reconnu du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique, Atout Linge souhaite, avec un plan d'actions stratégiques, affirmer de nouvelles ambitions et se donner les moyens de réussir tout en préservant ses valeurs démocratiques.

Ce nouveau plan, dénommé objectif cap 2021, d'une durée de cinq ans vise à ouvrir une nouvelle étape du développement et de la structuration de l'association.

Ce plan fera l'objet d'une évaluation annuelle lors de chaque assemblée générale de l'association pour permettre des ajustements et/ou adaptations.

## SOMMAIRE

### ■ PREAMBULE

### ■ UNE VOLONTE DE CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE SON TERRITOIRE

Suivi des nouveaux ateliers	Page 3
Représentativité et partenariat	Page 4
Un modèle économique défini et maîtrisé	Page 5

### ■ UN ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE CITOYENNE

Suivi des engagements	Page 7
Mise en place des engagements	Page 8

### ■ UNE AMBITION POLITIQUE ASSUMEE ET EN COHERENCE AVEC LA LEGITIMITE DE L'ASSOCIATION

Une gouvernance et une organisation au service d'une nouvelle ambition	Page 10
Une fonction employeur assumée et confirmée	Page 11
L'entreprise sociale apprenante, une nouvelle référence	Page 12

### ■ ANNEXES

Vue synoptique de l'organisation	Page 13
Contrat d'engagement	Page 14
Charte du bénévole	Page 15

## PREAMBULE



Initiée et portée par MULTISERVICE, Association Intermédiaire du sud Vendée, en **décembre 1994** sur la commune de la Châtaigneraie, ATOUT LINGE a pris son autonomie en créant une nouvelle association le **1er mars 2000**. Depuis cette date, ATOUT LINGE conduit sa mission en tant que chantier collectif d'insertion sociale et professionnelle sur des travaux de services de lavage et d'entretien de linge. Ces travaux sont supports d'emplois et de professionnalisation sur des métiers authentiques, tels qu'on les trouve en blanchisserie. Les emplois sont ouverts, plus particulièrement en direction des femmes en situation précaire.

**En 2005**, Atout Linge devient adhérent au réseau national CHANTIER école et signe sa charte qui affirme entre autre une nécessaire qualité et, particulièrement, le refus des activités occupationnelles, la question centrale du parcours d'insertion et l'indispensable évaluation de l'action. Elle conscientise sa future fonction formation. Elle expérimente seule une démarche visant à rendre le salarié autonome et responsable dans l'unique objectif qu'est, la réussite de la mission qui lui est confiée à insérer socialement et professionnellement les personnes éloignées de l'emploi. Sur la volonté des bénévoles et des permanents, la naissance d'un deuxième atelier sur la commune de Saint Hilaire des Loges en juin 2006 marque un nouveau pas. C'est dans ce cadre que l'association a confirmé des exigences de qualité en hiérarchisant l'équipe de professionnels et en travaillant sur la gouvernance associative. Elle professionnalise les permanents afin de répondre aux besoins des personnes en parcours et à ceux du territoire. De la compréhension de la clause sociale des marchés publics, du droit social, de la gestion financière jusqu'à la lutte contre l'illettrisme en passant par le dispositif santé et sécurité, et la formation à la pédagogie en chantier, la montée en compétences de son personnel a

permis à l'association de se doter de moyens indispensables pour anticiper et répondre aux nouvelles exigences, aux réformes de l'Insertion par l'Activité Economique.

**En 2007**, elle commence à mettre en place une démarche pédagogique originale. Faire du support de production, un support d'apprentissage où toutes tâches professionnelles deviennent des prétextes à développer et à acquérir des compétences professionnelles et des savoirs de base. Elle mesure les bienfaits de cette démarche et cherche à construire et à parfaire sa mission. Les équipes se professionnalisent toujours.

**En 2010**, l'association adhère au SYNESI (Syndicat d'Employeur Spécifique d'Insertion). Un premier travail autour de la compréhension et de la définition des postes de travail est mené.

**En 2011**, l'association se lance dans l'expérimentation du dispositif « socle de compétences », formations destinées aux salariés en insertion sur les savoirs de base.

Son chiffre d'affaires augmente, elle investit dans du matériel professionnel, dans des moyens humains. Elle est maintenant reconnue sur son territoire et au niveau national. Un nouveau local sur le site de la Châtaigneraie, spacieux, fonctionnel et répondant aux exigences tant en matière d'insertion que de production, viendra confirmer son avancée. C'est aussi dans cette dynamique que l'association participera activement, en véritable acteur, à plusieurs travaux menés par le réseau national CHANTIER école.

**En 2013**, L'association se lance dans l'expérimentation nationale du dispositif \*CQP Salarié Polyvalent.

**En 2015**, L'entreprise Tissus du renard devient partenaire et signe une convention dans l'accompagnement de son projet développement pour l'atelier confection.

\*CQP : Certificat de Qualification Professionnel

### AUJOURD'HUI

---

**Acteur de l'Economie Sociale et Solidaire**, Atout Linge est devenue une véritable Entreprise Sociale Apprenante, sa particularité consiste à mettre sur le même plan une mission d'insertion et un projet économique en veillant à l'articulation des axes social et de développement local au même titre qu'une entreprise. Tout au long de ces années écoulées, ses fonctions de formateur et d'accompagnateur ainsi que ses postures d'employeur et de développeur se sont professionnalisées.

Atout Linge salarie et accompagne annuellement plus d'une soixantaine de personnes en CDDI, (des jeunes de moins de 26 ans (14.60 %), des BRSA (72.30 %), des DELD, TH... (13.10 %).

**Atout linge est dans une logique de développement local où l'action qui est initiée a vocation à se poursuivre, au moins pour partie, dans la création d'activités pérennes et d'emplois stables par la création de métiers nouveaux et la réponse à des besoins non satisfaits.** Tout ceci suppose bien entendu une capacité d'innovation, un droit d'expérimentation. Dans ce cadre, depuis septembre 2014, un travail est mené pour développer deux nouveaux supports de production : confection et conserverie sociale. Notamment pour anticiper l'arrivée en 2016 d'une blanchisserie industrielle portée par l'ESAT de Fontenay le Comte et pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de son territoire.

**2016** : L'association adhère au « réseau Tissons la Solidarité », les clubs d'entreprises - Avenir

Entreprise Pays de la Châtaigneraie, Club des Entrepreneurs du Marais Poitevin.

### DEMAIN

---

L'association Atout linge défend des valeurs auxquelles elle est profondément attachée. Ce sont d'abord celles des droits de l'homme et du citoyen « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits et en dignité ». L'association croit en l'Homme, et en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est rejeté, lorsqu'il est en situation de rupture sociale et professionnelle, handicapé, fragile. Au travers de ses valeurs associatives, de la formation, de l'accompagnement et de l'insertion, Atout Linge est reconnue par les acteurs politiques, professionnels et associatifs comme une réelle opportunité pour les salariés en parcours. Actrice de son développement, l'association anticipe les changements. **Son principal objectif se situe au cœur de l'économie solidaire, du développement durable et responsable par la participation à l'activité économique et son développement au service de l'emploi, de l'Homme et de l'environnement.**

Dans cette évolution rapide les employeurs et les permanents doivent être au cœur du processus. Ainsi, le besoin d'élaborer un objectif cap 2021 devient nécessaire et avec lui la création de commissions permettant d'intégrer et de comprendre les changements en cours et à venir (avenir).

## I. UNE VOLONTE DE CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE SON TERRITOIRE

### Les raisons

---

Construire et mettre en œuvre des réponses adaptées sur les axes sociaux, économiques et environnementaux afin de concevoir localement et collectivement des activités pérennes, génératrices d'emplois et de lien social. Notre principal objectif se situe au cœur de l'économie solidaire, du développement durable et responsable

### SOCIALES

- Répondre aux besoins d'insertion professionnelle
- Diversifier les supports de production pour proposer aux salariés en insertion de nouveaux supports pédagogiques leur permettant de découvrir, de développer et d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles.
- Développer notre offre de formation – CQP SP1- en l'adaptant aux métiers de l'agriculture, de la restauration, de la vente et de la confection. A partir du support de production, ces formations adaptées et individualisées permettent ainsi de répondre aux besoins que rencontrent les salariés en parcours, à savoir : besoin de préformation sur les savoirs de base de pré-qualification et de qualification.
- Développer de nouveaux supports de production répond aussi aux besoins des entreprises tant au niveau des exigences sur les savoirs de base, les comportements que sur des compétences professionnelles.
- Favoriser une nouvelle façon de consommer dans une logique de développement durable et de citoyenneté économique.
- Répondre à une envie forte de proximité, de qualité de vie et de solidarité pour un nouveau mode de vie. La proximité c'est avant tout des consommateurs re-liés à leur territoire qui se fournissent directement en produits locaux à un prix réel et équitable.

### ECONOMIQUES

- Contribuer à l'émergence d'actions créatrices d'activités et d'emplois selon des logiques alternatives et solidaires. Ces actions se porteront sur la conserverie sociale, le maraichage, les circuits courts et la confection de vêtements.
- Adapter une réponse originale et expérimentale face aux besoins de main d'œuvre dans le domaine de l'agriculture. Gestion des ressources humaines, encadrement technique des personnes salariées.
- Favoriser les échanges de pratique en matière de compétences, créer des liens pour favoriser un travail en commun. Créer des passerelles entre les compétences des professionnels de l'insertion et celles monde économique.

---

<sup>1</sup> \*CQP SP : Certificat de Qualification Professionnelle - Salarié Polyvalent \_ info complémentaire site CHANTIER école [www.chantierecole.org](http://www.chantierecole.org)

- Proposer de nouveaux circuits courts par la vente de légumes et de céréales issus de notre territoire et transformés dans une conserverie sociale.
- Valoriser le travail de l'insertion en créant « une marque de fabrique », une empreinte, un label, mettant en avant le savoir-faire local et reliant le monde économique au monde de l'insertion.

### ENVIRONNEMENTALES

- Construire des alternatives, en offrant d'autres modes de consommation basés sur une autre valeur de l'échange, sur une autre conception du développement durable, du respect de l'environnement.
- Re-localiser l'alimentation en développant les circuits courts. Cette action répondrait ainsi au Pacte National pour l'Alimentation qui cherche à favoriser le développement des circuits courts de proximité (zéro ou un intermédiaire) et la consommation locale.
- Transformer les fruits et légumes non vendables, dits « moches » en les valorisant.
- Diminuer le gaspillage en proposant la transformation des surstocks, des invendus.
- Recycler les tissus, les bâches en leur donnant une deuxième vie.

### VITALE

- Anticiper les risques économiques pouvant toucher notre association

#### Les enjeux

---

Notre particularité consiste à mettre sur le même plan une mission d'insertion et un projet économique en veillant à l'articulation des axes :

- social (formation et accompagnement des personnes),
- économique au même titre qu'une entreprise, (rendre des services, produire des biens pour satisfaire une demande sur le marché) afin d'assurer le maintien des emplois et de remplir la mission d'insertion qui nous est confiée.
- de développement local où l'action que nous initions a vocation à se poursuivre, au moins pour partie dans la création d'activités pérennes et d'emplois stables par la création de métiers nouveaux et la réponse à des besoins non satisfaits. Tout ceci suppose bien entendu une capacité d'innovation, un droit d'expérimentation.

Ainsi la création et le développement de deux nouveaux supports de production en confection et en conserverie font partie de la pérennité d'Atout Linge.

#### La commission se décline sous 3 actions :

---

1. Le suivi des nouveaux ateliers
2. La représentativité, les partenariats
3. Un modèle économique défini et maîtrisé

#### La durée/le rythme :

---

- 5 ans pour le développement et le suivi
- Groupe de travail tous les 2 mois
- Compte-rendu tous les 2 mois

## **I.1. Le suivi des nouveaux ateliers**

### **Les objectifs :**

Avec le recrutement d'une chargée de développement local, Atout Linge s'engage sur la création de deux nouveaux supports de production.

La commission a pour objectif de :

- Evaluer l'avancée des projets, critiquer les actions et mesurer les objectifs à atteindre pour définir des stratégies pertinentes
- Apporter ses connaissances, ses compétences
- Influencer les prises de décisions

### **Les actions :**

- Suivi du chantier conserverie et chantier confection
- Discussions et propositions sur les projets
- Création de document de suivi

### **Les outils :**

- Planning de la chargée de développement mis à disposition
- Envoi des outils et des documents formalisés sur les chantiers

### **RESULTATS ATTENDUS :**

Une bonne connaissance des projets

Un suivi formalisé

Une maîtrise des enjeux

Des décisions anticipées, maîtrisées et mesurées

## **I.2. La représentativité, les partenariats**

Le développement de projets demande un investissement important auprès de futurs partenaires. La recherche de partenaires financiers ou techniques est une part de la réussite des projets. Les administrateurs présents dans cette commission ont pour objectif de connaître les projets et de pouvoir les représenter auprès de futurs partenaires.

### **Les objectifs :**

- Identifier et déterminer les partenaires impliqués dans la démarche
- Développer et défendre la réussite du projet
- Construire un mode de communication commun

### **Les actions :**

- Présenter les projets auprès des partenaires
- Participer à la formalisation des conventions de partenariat
- Etre force de proposition dans la recherche de partenaires
- Apporter ses compétences dans la recherche de partenaires et les réglementations

### **Les outils :**

- La liste des futurs partenaires
- Les dossiers sur les projets

### **RESULTATS ATTENDUS :**

Présence à la signature des conventions

Proposer des outils de partenariat et des partenaires

Communication maîtrisée

Représentation réussie



## **I.3. Un modèle économique défini et maîtrisé**

Dans le cadre du développement de ses projets en confection et conserverie sociale, Atout Linge doit mener une réflexion sur la pertinence du modèle économique ACI pour tous ces chantiers. Pour mener à bien certains projets notamment en maraîchage l'entreprise d'insertion semble avoir une résonance. Ainsi les employeurs doivent pouvoir affiner leurs connaissances sur les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et pouvoir apporter une ou des réponses économiques adéquates aux projets en cours.

### **Les objectifs :**

- Identifier et juger les supports de production
- Définir les structures de l'Insertion par l'Activité Economique
- Mesurer et calculer leur impact économique
- Sélectionner la structure idéale
- Evaluer et déterminer la prise de risques, le niveau de viabilité
- Répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux du territoire
- Choisir un modèle économique commun

### **Les actions :**

- Approfondir sa connaissance des SIAE
- Réfléchir à un autre modèle économique
- Adopter un modèle pertinent en fonction du projet et de ses exigences

### **Les outils :**

- Les réponses apportées par la DIRECCTE et les réseaux
- Le détail des projets
- L'articulation entre projets et partenaires (exemple : groupement d'employeurs et Atout Linge)

### **RESULTATS ATTENDUS :**

Apporter une réponse claire aux financeurs et partenaires techniques

Etablir un état des lieux des SIAE et du modèle adopté par chantier



## II. UN ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE CITOYENNE

### Les enjeux :

Dans le cadre des propositions d'engagements 2016, des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, pour la transition énergétique citoyenne du labo de l'ESS, Atout Linge le 20 Novembre 2015 s'est engagé sur quatre actions éco-citoyennes :

- Passer à un fournisseur d'électricité 100 % verte et coopérative : Enercoop
- Faire un diagnostic de sa consommation d'énergie
- Elaborer un plan pluriannuel de réduction de sa consommation d'énergie
- Organiser un temps d'échange avec les salariés, adhérents, sociétaires, partenaires pour les encourager à faire de même

### La commission se décline sous 2 actions :

---

1. Mise en place des engagements
2. Suivi des engagements

### La durée/le rythme :

---

- 1 an pour la réalisation de ces engagements
- 4 ans pour le suivi de ces engagements
- Groupe de travail tous les 2 mois
- Compte rendu tous les 4 mois (auprès de la directrice, permanents, salariés en parcours)

## **II.1. Suivi des engagements**

La commission sera en charge de mener à bien ces engagements. Atout Linge a pour objectif de réduire son impact environnemental et d'être en concordance avec la COP21. La commission devra faire part, à la fin de l'année 2016, auprès du Labo de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), de la réalisation de ses engagements ou non. Ensuite le labo de l'ESS rendra public les résultats à la fin du mois de l'ESS.

### **Les objectifs :**

- Construire son modèle éco-citoyen et déterminer les axes de progression
- Conduire sa démarche
- Mesurer et affirmer ses engagements
- Organiser un groupe de pilotage d'une durée illimitée

### **Les actions :**

- Trouver un fournisseur vert
- Faire faire un diagnostic de consommation d'énergie au sein d'Atout Linge
- Etablir un plan pluriannuel pour la réduction de la consommation d'énergie

### **Les outils :**

- Guide du labo de l'ESS
- Documents mis à disposition

### **RESULTATS ATTENDUS :**

Un nouveau fournisseur d'énergie

Un diagnostic établi par un professionnel

Un plan pluriannuel pour réduire sa consommation

\* ESS : Economie Sociale et Solidaire

## **II.2. Mise en place des engagements**

La commission a aussi pour objectif de mettre l'individu au cœur de la transition énergétique, et ainsi de rendre les permanents, les salariés en insertion et les bénévoles éco-citoyens. Elle devra donc mettre en place des temps d'échange et de sensibilisation aux gestes éco-citoyens.

### **Les objectifs :**

- Echanger et sensibiliser les acteurs internes
- Evaluer l'impact et réajuster les mesures prises
- Essaimer notre action

### **Les actions :**

- Etablir des solutions de réduction de consommation énergétique avec les salariés en insertion
- Créer des échanges, une sensibilisation avec les salariés en insertion et permanents sur l'éco-citoyenneté

### **Les outils :**

- Guide du labo de l'ESS
- Documents mis à disposition

### **RESULTATS ATTENDUS :**

Des échanges de sensibilisation avec les acteurs

Des fiches outils créées sur la réduction d'énergie



### III. UNE AMBITION POLITIQUE ASSUMÉE ET EN COHERENCE AVEC LA LEGITIMITÉ DE L'ASSOCIATION

Le développement d'Atout Linge est le fruit d'un travail de plus de 20 années qui a permis sa reconnaissance et son développement. Très ancrée dans la promotion et le développement d'une démarche pédagogique outillée et impliquée sur son territoire en terme de réponses apportées face aux besoins, l'essor de l'association est dû à une capacité à innover, à anticiper, à réagir et à s'inscrire dans la durée.

Les réformes, les cadres réglementaires ont conduit Atout Linge à structurer sa mission d'insertion et à faire évoluer ses objectifs et ses postures. Atout Linge se veut non seulement être porteur d'une association à but non lucratif mais d'un modèle d'Entreprise Sociale Apprenante qu'il convient de conforter, de reconnaître et de développer. Il s'agit avant tout de confirmer, de maintenir sa volonté et d'améliorer son rôle et sa représentativité, bien au-delà de simples porteurs d'un dispositif lié aux politiques publiques.

Atout Linge est devenu une Entreprise Sociale Apprenante en trouvant sa place au sein de l'Insertion par l'Activité Economique. Être un véritable employeur et acteur sur son territoire confère à la fois des responsabilités importantes, mais également une obligation d'actions pour mieux coller aux attentes.

#### **La commission se décline sous 3 actions :**

---

1. Une gouvernance et une organisation
2. Une fonction employeur
3. Une entreprise sociale apprenante

#### **La durée/le rythme :**

---

- Sur 5 ans
- Rencontre tous les 3 mois

### **III.1. Une gouvernance et une organisation au service d'une nouvelle ambition**

#### **Les enjeux :**

Fruit d'une démarche entamée depuis plus de 20 ans, revisitée depuis plus de cinq ans, il est venu le temps de remettre au goût du jour les statuts, le projet associatif et les annexes. Réactualiser et rafraîchir ces documents de référence sont des nécessités pour définir le nouveau cadre actuel et anticiper pour demain.

L'association possède ses statuts déclarés. La loi 1901 laisse les membres de l'association libres de s'organiser, de décider des procédures internes de fonctionnement et de les introduire dans les statuts. Ainsi, en fonction de leurs objectifs, de leurs stratégies, les membres peuvent modifier aussi souvent que nécessaire, leur mode de gestion et leur fonctionnement. . Le projet associatif donne à chacun et à tous, un sens à son travail et à celui de l'ensemble de l'équipe. Il est le vecteur de cohésion en l'interne, se révèle un outil de communication et de positionnement vis-à-vis de l'environnement. Il doit permettre d'impulser et de garder une dynamique à la fois politique et opérationnelle de la structure. Il constitue un enjeu important dans la professionnalisation des acteurs qui composent cette association.

#### **Les objectifs :**

- Renforcer et défendre l'existence de l'association, sa raison d'être
- Conforter et affirmer le lien et sa représentation sur le territoire
- Fluidifier le fonctionnement et la communication entre tous les échelons et composantes de l'association
- Définir les axes de travail, le cadre de l'instance décisionnaire

#### **Les actions :**

- Adapter les statuts et le projet associatif pour qu'ils soient toujours les garants du développement
- Structurer le cadre d'intervention entre les bénévoles et les permanents
- Hiérarchiser les commissions, leur fonctionnement pour que leur existence soit toujours connue et reconnue.
- Réactualiser et définir les délégations de pouvoir
- Revisiter les outils de communication de l'association

#### **La durée :**

- Sur 2 ans
- Rencontre tous les 3 à 4 mois

#### **RESULTATS ATTENDUS**

- Une culture commune
- Amélioration de l'appropriation des valeurs et du fonctionnement par les adhérents
- Une association forte et structurée
- Une cohérence politique entre tous les échelons et les composantes de l'association
- Une diffusion effective de la parole politique et des outils de l'association
- Une stabilisation et sécurisation du développement de l'association
- Une poursuite du développement du nombre d'adhérents

## III.2. Une fonction employeur confirmée

### **Les enjeux :**

Avec plus de soixante salariés polyvalents par an, huit permanents, une mission d'insertion et un projet de développement autour de nouveaux supports de production, Atout Linge se doit de repenser et d'adapter sa fonction employeur.

L'association est fondée à partir d'un projet associatif. Les responsables sont des employeurs spécifiques d'insertion. En ce qui concerne l'égalité professionnelle et la mixité, cette fonction interroge les responsables dans leurs choix politiques et managériaux et dans leurs obligations légales.

Le cadre légal et réglementaire impose des modes de fonctionnement semblables à celle des entreprises classiques. Atout Linge est un employeur spécifique. Ses responsabilités lui imposent de mettre en place des instances représentatives des salariés, assurer et appliquer un suivi rigoureux des règles et des devoirs de chacun, faire vivre le dialogue social.

### **Les objectifs :**

- Identifier et préciser la fonction employeur spécifique d'insertion
- Reconnaître l'évolution de sa fonction employeur spécifique
- Définir des axes de pilotage au sein des instances représentatives
- Favoriser le dialogue social
- Fluidifier la communication sur la vie humaine de l'association
- Accroître la réactivité du conseil d'administration dans la prise de décisions
- Assurer une veille permanente et réactive

### **Les actions :**

- Poursuivre et structurer la fonction employeur
- Formaliser une démarche visant à faire vivre cette fonction employeur
- Définir les modalités d'interventions et prises de décisions entre direction et président
- Accompagner et soutenir les travaux autour de la fonction employeur
- Créer une commission employeur

### **La durée :**

- Durée de 3 ans
- Tous les 3 à 4 mois

### **RESULTATS ATTENDUS**

- Maintien de la capacité à agir et à décider
- Un renforcement des compétences de la présidence dans son rôle employeur
- Une fonction employeur forte et structurée
- Une capacité d'intervention clairement définie
- Un renforcement et une sécurisation des responsabilités employeurs
- Une stabilisation et sécurisation

### III.3. l'entreprise sociale apprenante, une nouvelle référence

#### **Les enjeux :**

En 2013, CHANTIER école est devenu le réseau des « Entreprises Sociales Apprenantes », après plusieurs mois de débats. Derrière cette désignation, il y a une volonté d'affirmer le rôle des structures. Cette identification, déposée par le réseau, a été très rapidement appropriée par les acteurs.

Cette désignation doit devenir pour Atout Linge la référence en matière de qualité des actions mises en œuvre. Il s'agit d'inscrire l'association dans une action d'amélioration globale de la qualité de sa démarche sous l'égide d'une procédure et de critères déterminés par le réseau.

Une expérimentation sur 3 ans partant sur un échantillon de 10 % à 5 % de structures adhérentes va être mise en place pour permettre la validation et la pérennisation de la démarche.

#### **Les objectifs :**

- Identifier et juger le contenu et le sens à la notion d'ESA (Entreprise Sociale Apprenante)
- Adhérer à la vision défendue par CHANTIER école
- S'inscrire dans la démarche
- Mettre en œuvre les actions répondant à la démarche
- Affirmer et promouvoir l'action sur le territoire

#### **Les actions :**

- Créer un groupe projet ESA
- Mettre en œuvre la démarche
- Soutenir la démarche

#### **La durée :**

- 1 à 2 ans
- En fonction du cahier des charges établi

#### **LES RESULTATS ATTENDUS**

La reconnaissance de la qualité des actions, de notre mission et en conformité à la vision défendue par CHANTIER école

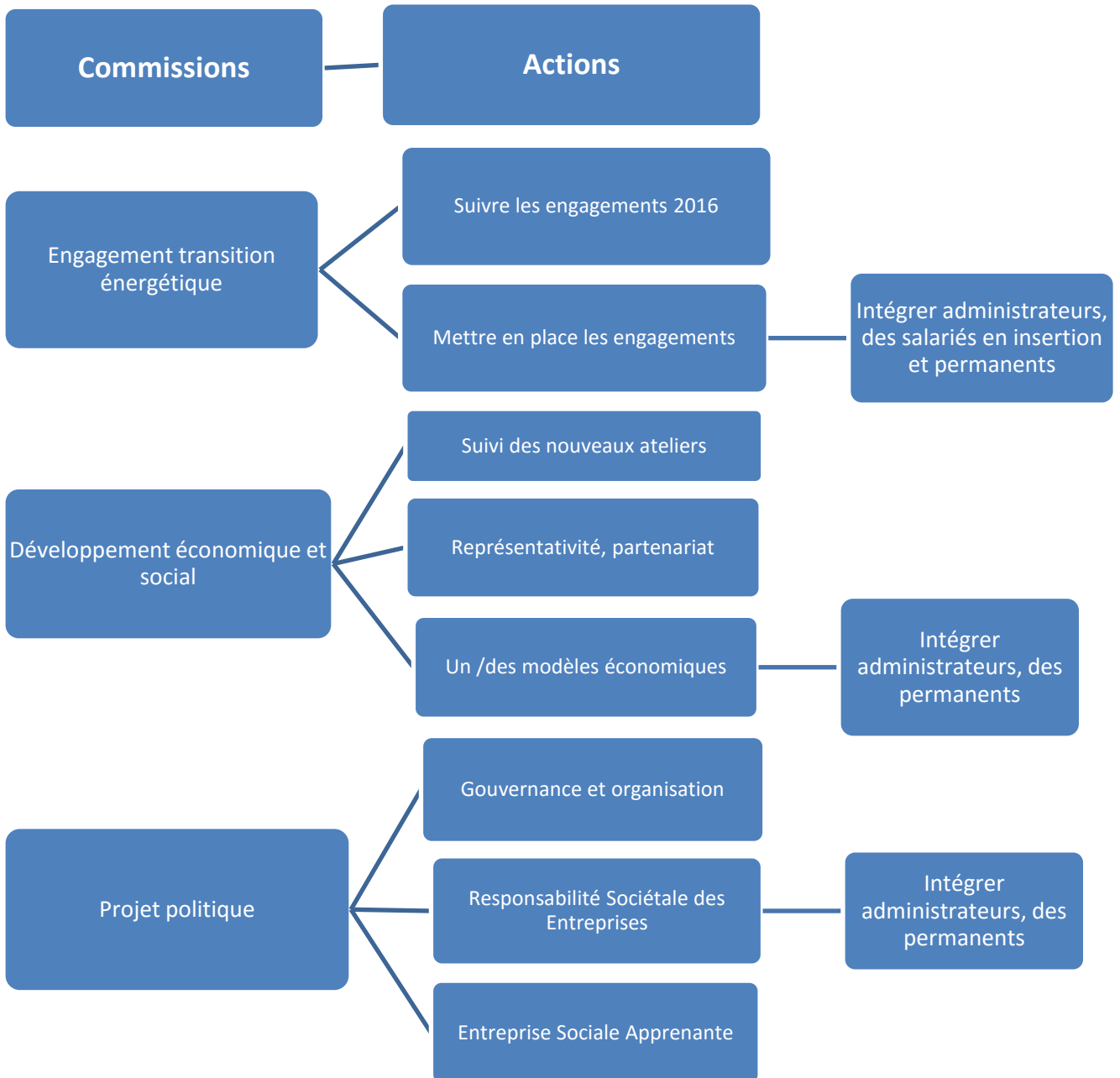
La professionnalisation de l'ensemble des acteurs de l'association

Une reconnaissance de notre action sur le territoire

Un renforcement et une sécurisation des moyens



**VUE SYNOPTIQUE DE L'ORGANISATION DES COMMISSIONS**



## **CHARTRE D'ENGAGEMENT - COMMISSION**

### **Entre les soussignés :**

L'association Atout Linge représentée par Eric Daniel  
en sa qualité de président et

M/Mme/Mlle \_\_\_\_\_  
administratrice/teur d'Atout Linge.

- respecter les rendez-vous fixés et prévenir en cas d'empêchement
- prendre la parole lors des commissions
- être force de propositions

### **Objet de la charte :**

La présente charte a pour objet de fixer les conditions  
d'engagements au sein de la commission

### **Durée :**

Cette présente charte prend effet le \_\_\_\_\_  
pour une durée de 5 ans.

Celle-ci entre dans le cadre du projet objectif 2021  
« réussir sa gouvernance associative ».

Fait en 2 exemplaires à \_\_\_\_\_, le  
\_\_\_\_\_.

### **Objectifs de la commission :**

La commission doit être un lieu de partage  
d'informations, de formalisation et de prise de  
décisions. L'administrateur/trice doit mettre ses  
compétences au service de cette commission.

### **M / Mme / Mlle**

(Nom, Signature) \_\_\_\_\_

Pour ce faire, un/une référente de la commission sera  
désigné(e) pour permettre une meilleure gestion de la  
commission et sera le/la porte-parole lors des comptes  
rendus.

### **Pour l'association**

(Nom, signature) \_\_\_\_\_

Cette commission se regroupe au moins une fois tous  
les deux mois, et doit produire un compte rendu à  
soumettre aux autres commissions.

### **Les engagements réciproques :**

M / Mme / Mlle

\_\_\_\_\_ s'engage dans la commission

\_\_\_\_\_ et à mettre tous les  
moyens en œuvre afin de mener à bien les actions de  
la commission :

### La Charte et ses piliers

La collaboration des bénévoles au sein d'une association comme la nôtre suppose que chacune des parties y trouve un intérêt, qu'un accord tacite ou explicite soit scellé entre les partenaires.

Tout bénévole accueilli dans l'association se voit remettre la présente charte avec le projet associatif, l'objectif cap 2021 et le plan stratégique. Cette charte définit le cadre des relations et des actions qui doivent s'instituer entre les responsables de l'association et les bénévoles. Cette charte est appuyée par le projet associatif qui définit les grands principes et modalités d'action de l'association.

### L'engagement des bénévoles

Chaque bénévole est une personne qui a des compétences qu'elle veut mettre au service des autres.

Son engagement dans une des commissions proposées dans le cadre du plan stratégique participe du bon fonctionnement de la gouvernance associative.

Ainsi ses savoir-faire lui sont propres et peuvent aller d'une aide très matérielle, même la plus humble en apparence, à une implication dans le quotidien de l'association qui nécessite une formation plus spécifique. S'y ajoutent un savoir-être, tout aussi nécessaire dans ce type d'action, des qualités de cœur, une attention bienveillante à l'autre, le respect de la personne aidée, et des autres bénévoles, tout aussi importantes que la technicité propre à chacun.

L'engagement dans le bénévolat ne peut être le moyen de résoudre ses propres difficultés à travers celle des autres, car c'est pour l'association, le risque de voir le candidat dépassé par la mission qu'il est disposé à assumer et ce à son détriment et à celui des personnes.

### Un accueil par un cheminement accompagné

Dans ce contexte, l'association Atout Linge, accueille les bénévoles à travers un cheminement « temps d'observation » qui vise la bonne appropriation du projet associatif et du fonctionnement de la structure. Pour cela le bénévole est invité à participer aux différentes instances de gestion par les dirigeants bénévoles. Ainsi, il est amené à découvrir les différents métiers et l'organisation de la structure, ses principaux responsables et partenaires. C'est aussi un temps de réflexion sur le choix de la commission à intégrer.

L'engagement définitif du bénévole intervient au terme de ce temps d'observation et après validation de sa candidature à l'Assemblée Générale.

### Dans le cadre de la venue d'un nouveau membre l'association Atout linge s'engage à :

- ✓ Accueillir et à considérer chaque bénévole comme un collaborateur à part entière
- ✓ Confier à chaque bénévole des activités au regard de ses compétences, ses motivations et sa disponibilité
- ✓ Définir les missions, responsabilités et activités ponctuelles de chaque bénévole.
- ✓ Assurer son intégration et les formations par tous les moyens nécessaires
- ✓ Organiser l'information et des échanges réguliers sur la vie associative
- ✓ Le couvrir par une assurance adéquate sur le lieu d'intervention.
- ✓ L'association, sur un motif valable, conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole (voir statut)
- ✓ Il ne peut exister de liens de subordination entre les administrateurs de l'association au sens du droit du travail, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes

L'activité bénévole est librement choisie ; Les salariés polyvalents, éloignés de l'emploi et ayant leurs difficultés périphériques, recrutés par l'Association, nécessitent certaines précautions de la part du bénévole.

### ✓ Le bénévole s'engage à :

- ✓ Accepter et à adhérer en toute conscience à la finalité, aux principes fondateurs, et aux valeurs qui forment l'éthique de l'association, à travers son projet associatif,
- ✓ N'accepter aucune gratification financière ni aucune transaction,
- ✓ S'acquitter de sa cotisation annuelle à l'association,
- ✓ Se conformer à ses objectifs, respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- ✓ Assurer de façon efficace sa mission et son activité, dans un esprit de coopération avec les autres bénévoles, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement,
- ✓ Exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun, et faire preuve d'une discrétion assimilable au secret professionnel,
- ✓ Considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc agir dans cette dynamique,
- ✓ Collaborer avec les autres acteurs de l'Association que sont les salariés permanents et les partenaires,
- ✓ Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association en accord avec la stratégie mise au point par la direction, et le conseil d'administration,
- ✓ Le bénévole peut interrompre à tout moment sa collaboration, mais s'engage, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.